

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
19 Février 1873.

Bulletin politique.

La lecture du rapport de M. le duc de Broglie sur le projet adopté par la commission des Trente faisait lundi dans les couloirs le sujet de toutes les conversations.

Chacun donnait son appréciation ; cependant, le secret presque absolu avait été gardé, et il n'en avait été donné lecture que devant un cercle très-restreint.

A deux heures, M. le duc de Broglie a commencé la lecture de son rapport à la commission des Trente.

L'avis à peu près général, c'est qu'il est fort habilement rédigé, et que sa forme littéraire est irréprochable ; on assure, en outre, qu'il maintient le projet entier de la commission.

La minorité paraît résignée à s'incliner, pour le moment, devant les décisions de la majorité, et à adopter ce rapport en attendant la discussion publique.

Après la lecture du rapport, M. Tallon a demandé à donner à la commission quelques explications sur son projet, qui a été discuté devant elle.

On a décidé qu'il ne serait pas statué sur le rapport avant d'avoir entendu M. Tallon.

Dans ces conditions, il a été entendu que le rapport resterait secret.

On attend la discussion de la proposition de M. Savary relative à la majorité requise pour être élu député. Le centre gauche Casimir Périer est décidé à l'appuyer.

Seuls, le centre gauche Christophle et l'extrême gauche soulèveront peut-être une discussion.

Le centre droit s'est réuni hier : il s'est occupé du rapport de la commission des Trente et a préparé l'incident de M. Tallon à la lecture du rapport de M. de Broglie.

Il a adopté l'article 44 du projet de loi de réorganisation de la haute police.

Plusieurs journaux ont parlé d'une réunion que la droite aurait tenue dimanche à Paris.

Cette réunion, qui comptait 40 membres, n'avait qu'un caractère intime, et a été faite par invitations ; elle a eu lieu chez M. le duc de Larochevoucauld-Bisaccia.

On s'y est entretenu de la grande question du jour, de la fusion, dont la presse parle souvent trop inconsidérément.

L'unité de vues sur la fusion a été parfaite ; cependant les membres présents ont décidé qu'il n'y avait pas lieu d'envoyer une délégation à M. le comte de Paris, car cette démarche aurait trop de conséquences en cas de non-réussite, ou pourrait faire croire, en cas de succès, que le comte de Paris aurait cédé à une pression ; nous l'avons dit : la parole est aux princes.

MM. de Kerdrel, Ernoul et autres ont prononcé des discours éloquentes et patriotiques, et, ce qui est très-significatif, M. de Guiraud, membre du centre droit, a opiné dans ce sens.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a pris aussi la parole, ainsi que M. le duc de Broglie.

Chronique générale.

La presse officielle est unanime à fixer au mois d'avril les élections partielles à l'Assemblée nationale.

L'arrêté suivant du préfet de la Haute-Garonne, daté du 15, a été affiché le même jour sur tous les murs de Toulouse :

« Art 1^{er}. — Il est interdit à tout sujet espagnol non résidant dans la Haute-Garonne, même lorsqu'il sera porteur d'un titre régulier, de voyager ou de séjourner dans le département, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation.

» Cette autorisation sera l'objet d'un permis de séjour délivré à la préfecture pour l'arrondissement de Toulouse, et aux sous-préfectures pour les autres arrondissements.

» Art. 2. — Tout sujet espagnol qui, dans les 48 heures de la publication du présent arrêté ou de son arrivée dans le département, ne sera pas muni d'un permis de séjour, sera mis en état d'arrestation pour être renvoyé dans un lieu d'internement ou expulsé du territoire, suivant les cas. »

Ce redoublement de vigilance et de rigueur dans les circonstances présentes est une maladresse et une inutilité. Il accuse des tendances de démocratie universelle qui seront peut-être un étonnement pour les gouvernements européens et seront certainement sans profit pour une jeune république qui n'a pu encore donner des preuves de vitalité.

La Patrie assure que M. Thiers, ayant appris que le fils de la reine d'Espagne, qui fait ses études en Autriche, avait été rappelé en France, aurait fait savoir à qui de droit qu'il ne consentirait au séjour du prince dans notre pays, qu'autant qu'on lui donnerait l'assurance que le prétendant ne conspirerait pas contre l'ordre de choses établi en Espagne.

Il vient de paraître à Rome une brochure scandaleuse qui fait sensation, car on y accuse le cardinal Antonelli d'être vendu secrètement au gouvernement italien.

L'auteur cherche à prouver cette accusation par des affirmations multipliées. Il va jusqu'à avancer que le ministre de Pie IX est partisan de la loi sur les corporations religieuses, ce qui nuit un peu au succès de son argumentation fantaisiste.

On donne de Belfort des nouvelles de nature à rapprocher la perspective d'une évacuation dans un délai peu éloigné.

Depuis la semaine dernière, la garnison consomme, non-seulement toutes ses vivres d'approvisionnement, mais encore on en expédie dans tous les autres centres d'occupation.

On fait aussi aux soldats une retenue sur leur solde afin de leur fournir l'argent nécessaire pour la route, et la plus grande partie des réserves en viandes salées retourne en ce moment en Allemagne.

Nouvelles militaires.

On achève d'imprimer en ce moment un important document, dressé par les soins du ministre de la guerre et destiné à être distribué à tous les députés. C'est le tableau de l'état actuel de la réorganisation de l'armée, qui formera un volume d'un grand format.

On assure qu'un grand nombre de vacances du grade de capitaine existent en ce moment dans les régiments de cavalerie, mais que ces vacances ne seraient pas immédiatement comblées, parce qu'il y a, au ministère de la guerre, un projet qui, s'il est mis à exécution, donnerait un grand nombre d'officiers de ce grade à la suite.

Il paraît que l'on ne serait pas éloigné de supprimer dans les divers corps à cheval, les adjudants-majors, ce qui rendrait disponibles deux capitaines par régiment, c'est-à-dire 120 à 124 officiers.

Le projet, dit-on, serait de confier les fonctions d'adjudant-major, dans les régiments de cavalerie, aux capitaines en second, à tour de rôle, dans chaque escadron.

D'un autre côté, l'avancement ne serait pas arrêté court, parce qu'il est également question d'augmenter le nombre des régiments de dragons et celui des escadrons dans la cavalerie légère.

Le ministre de l'instruction publique a demandé à une commission de généraux de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

Et elle continua.

« Je n'avais point encore songé aux malheurs de la misère. Si j'ai les cent louis indispensables au passage, je n'aurai pas un sou pour me faire une pacotille.

» Mais non, je n'aurai ni cent louis ni un louis ; je ne connaîtrai ce qui me restera d'argent qu'après le règlement de mes dettes à Paris.

» Si je n'ai rien, j'irai tranquillement à Nantes, je m'y embarquerai simple matelot, et je commencerai là-bas comme ont commencé les hommes d'énergie qui, jeunes, n'avaient pas un sou, et sont revenus riches des Indes.

» Depuis ce matin, j'ai froidement envisagé mon avenir. Il est plus horrible pour moi que pour tout autre, moi choyé par une mère qui m'adorait, chéri par le meilleur des pères, et qui, à mon début dans le monde, ai rencontré l'amour d'une Anna !

» Je n'ai connu que les fleurs de la vie ! ce bonheur ne pouvait pas durer.

» J'ai néanmoins, ma chère Annette, plus de courage qu'il n'était permis à un insouciant jeune homme d'en avoir, surtout à un jeune homme habitué aux cajoleries de la plus délicieuse femme de Paris, bercé dans les joies de la famille, à qui tout souriait au logis, et dont les désirs étaient des lois pour un père...

» Oh ! mon père ! Annette, il est mort ! Eh bien ! j'ai réfléchi à ma position, j'ai réfléchi à la tienne aussi. J'ai bien vieilli en vingt-quatre heures !

» Chère Anna ! si, pour me garder près de toi, dans Paris, tu sacrifiais toutes les jouissances de ton luxe, ta toilette, ta loge à l'Opéra, nous n'arriverions pas encore au

chiffre des dépenses nécessaires à ma vie dissipée ; puis, je ne saurais accepter tant de sacrifices. Nous nous quittons donc aujourd'hui pour toujours !

— Il la quitte, Sainte-Vierge ! Oh ! bonheur !

Eugénie sauta de joie. Charles fit un mouvement, elle en eut froid de terreur ; mais, heureusement pour elle, il ne s'éveilla pas.

Elle reprit :

« Quand reviendrai-je ? Je ne sais. Le climat des Indes vieillit promptement un Européen, et surtout un Européen qui travaille.

» Mettons-nous à dix ans d'ici. Dans dix ans, ta fille aura dix-huit ans, elle sera ta compagne, ton espion. Pour toi, le monde sera bien cruel ; ta fille le sera peut-être davantage.

» Nous avons vu des exemples de ces jugements mondains et de ces ingratitude de jeunes filles ; sachons en profiter.

» Garde au fond de ton âme, comme je le garderai moi-même, le souvenir de ces quatre années de bonheur, et sois fidèle, si tu

peux, à ton pauvre ami.

» Je ne saurais toutefois l'exiger, parce que, vois-tu, ma chère Annette, je dois me conformer à ma position, voir bourgeoisement la vie et la chiffrer au plus vrai.

» Donc, je dois penser au mariage qui devient une des nécessités de ma nouvelle existence ; et je t'avouerai que j'ai trouvé ici, à Saumur, chez mon oncle, une cousine dont les manières, la figure, l'esprit et le cœur te plairaient, et qui, en outre, me paraît avoir.... »

La lettre en était là.

— Il devait être bien fatigué, pour avoir cessé de lui écrire, se dit Eugénie.

Elle le justifiait ! N'était-il pas impossible alors que cette innocente fille s'aperçût de la froideur empreinte dans cette lettre ?

Aux jeunes filles religieusement élevées, ignorantes et pures, tout est amour dès qu'elles mettent le pied dans les régions enchantées de l'amour.

Elles y marchent entourées de la céleste lumière que leur âme projette et qui rejailit

dresser la liste des régiments où l'on s'est occupé le plus assidûment de l'enseignement des soldats illettrés. Ceux qui figurent en tête de la liste doivent recevoir une distinction universitaire.

Le projet de loi sur l'organisation de l'armée impériale allemande vient d'être terminé, et l'on sait maintenant que les principes adoptés dans l'armée prussienne et dans celle de l'empire ont été généralement maintenus, principalement quant à l'effectif des troupes et à la durée du temps de service. Le nouveau projet admet une durée de service de douze ans, dont trois ans pour le service actif, quatre ans pour la réserve et cinq ans pour la landwehr. L'effectif de l'armée sera fixé pour le temps de paix à 404,659 hommes, ce qui donnerait pour 44 millions d'habitants de l'empire allemand (d'après le recensement de 1874) 0,978 0/0 de la population totale.

De son côté, la France a adopté un temps de service militaire de vingt ans et un effectif de 428,000 hommes. Comme sa population totale ne s'élève qu'à 37 millions, elle aura ainsi un effectif d'environ 1,57 0/0 de sa population, tandis que l'Allemagne ne prend que 0,978 0/0.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

A propos des événements d'Espagne, la *Gazette de Spener*, organe avoué de M. de Bismarck, fait entendre un langage menaçant, mais sous les formes d'une appréciation philosophique qui laisse pourtant deviner que le terrible chancelier est vivement mécontent de l'atteinte portée au principe monarchique par la proclamation de la République dans la péninsule.

Le roi d'Italie a reçu la première nouvelle de l'intention du roi Amédée de renoncer à la couronne d'Espagne, par l'entremise de lord Paget, ambassadeur d'Angleterre.

La dépêche était conçue en ces termes : « Tout est fini. — Ecrivai. »

» Signé : Amédée. »

Le duc et la duchesse d'Aoste se rendront directement à Rome.

Ils descendront au Quirinal où déjà l'on s'occupe des préparatifs de leur réception.

MESSAGE DE L'EX-ROI D'ESPAGNE.

Voici le texte du Message adressé aux Cortès par le roi Amédée, pour leur signifier son abdication :

« Grand fut l'honneur que me fit la nation espagnole en me choisissant pour occuper le trône; cet honneur était d'autant plus appréciable pour moi, qu'il se présentait entouré des difficultés et des périls qu'entraîne

après elle l'entreprise de gouverner un pays aussi profondément troublé.

» Soutenu cependant par l'esprit de résolution propre à ma famille, qui recherche plutôt qu'elle ne fuit le danger; décidé à m'inspirer uniquement du bien de mon pays, et à me placer au-dessus de tous les partis, résolu à remplir religieusement le serment prêté par moi devant les Cortès constituantes, et préparé à faire toute espèce de sacrifices pour donner à ce peuple vaillant la paix dont il a besoin, la liberté qu'il mérite et la grandeur à laquelle lui donnent droit sa glorieuse histoire et le courage de ses enfants, je crus que le peu d'expérience de ma vie dans l'art de commander serait remplacé par la loyauté de mon caractère, et que je trouverais une aide puissante, pour conjurer les périls et vaincre les difficultés, qui ne se cachaient pas à ma vue, dans les sympathies de tous les Espagnols aimant leur pays et désireux de mettre enfin un terme aux luttes sanglantes et stériles qui, depuis si longtemps, déchirent ses entrailles.

» Je reconnais que ma bonne volonté m'a trompé. Voilà deux longues années que j'ai ceint la couronne d'Espagne, et l'Espagne vit dans une lutte perpétuelle, voyant chaque jour s'éloigner davantage l'ère de paix et de bonheur que je désire si ardemment. Si les ennemis de son bonheur étaient étrangers, alors je serais le premier à les combattre, à la tête de ces soldats qui sont aussi braves qu'endurcis à la fatigue; mais tous ceux qui, avec l'épée, la plume, la parole, aggravent et perpétuent les maux de la nation sont Espagnols. Tous invoquent le doux nom de la patrie; tous combattent et s'agitent pour son bien; et au milieu du bruit du combat, au milieu de la clameur confuse, étourdissante, contradictoire des partis, au milieu de toutes les manifestations opposées de l'opinion publique, il est impossible d'affirmer qu'elle est la vraie, et plus impossible encore de trouver le remède à de semblables maux.

» Je l'ai cherché avidement dans les limites de la loi, et je ne l'ai pas trouvé. Qui a promis d'observer la loi, ne peut le chercher en dehors de la loi.

» Personne n'attribuera à une faiblesse de cœur ma résolution. Il n'est pas de péril qui me déciderait à déposer la couronne, si je croyais qu'elle restât sur ma tête pour le bien des Espagnols; mon esprit n'a été nullement troublé par le péril que courut mon auguste épouse, qui, dans ce moment solennel, se joint à moi pour exprimer le vif désir que l'on pardonne aux auteurs de cet attentat.

» Mais j'ai la très-ferme conviction que mes efforts seront stériles et mes intentions irréalisables.

» Ce sont là, messieurs les députés, les raisons qui me décident à restituer à la nation espagnole, et en son nom, à vous, la couronne qui m'a été offerte par un vote national; je fais cette abdication pour moi, mes enfants et leur descendance.

» Soyez assurés qu'en abandonnant la couronne, je n'abandonne pas l'amour de cette Espagne aussi noble que malheureuse,

en rayons sur leur amant; elles le colorent des feux de leur propre sentiment et lui prêtent leurs belles pensées.

Les erreurs de la femme viennent presque toujours de sa croyance au bien ou de sa confiance dans le vrai.

Pour Eugénie, ces mots : *Ma chère Annette, ma bien-aimée*, lui résonnaient au cœur comme le plus joli langage de l'amour, et lui caressaient l'âme, comme dans son enfance, les notes divines du *Venite adoremus*, redites par l'orgue, lui caressèrent l'oreille.

D'ailleurs, les larmes dont les yeux de Charles étaient encore pleins pour son père, lui accusaient toutes les noblesses du cœur qui séduisent une jeune fille.

Pouvait-elle savoir que si Charles aimait tant son père et le pleurait si véritablement, cette tendresse venait moins de la bonté de son cœur que des bontés paternelles?

M. et M^{me} Guillaume Grandet, en satisfaisant toujours les fantaisies de leur fils, en lui donnant tous les plaisirs de la fortune, l'avaient empêché de faire les horribles cal-

culs dont, à Paris, la plupart des enfants sont plus ou moins coupables quand, en présence des jouissances parisiennes, ils forment des désirs et conçoivent des plans qu'ils voient avec chagrin incessamment ajournés et retardés par la vie de leurs parents.

La prodigalité de son père alla donc jusqu'à lui semer dans le cœur un amour filial, vrai, sans arrière-pensée.

Néanmoins, Charles était un enfant de Paris, habitué par les mœurs de Paris, par Annette elle-même, à tout calculer, déjà vieillard sous le masque du jeune homme.

Il avait reçu l'épouvantable éducation de ce monde, ou, dans une soirée, il se com- met en pensées, en paroles, plus de crimes que la justice n'en punit aux cours d'assises; où les bons mots assassinent les plus grandes idées; où l'on ne passe pour fort qu'autant qu'on le voit juste. Et, là, voir juste est ne croire à rien, ni aux sentiments, ni aux hommes, ni même aux événements; on y fait de faux événements.

Là, pour voir juste, il faut peser, chaque

et que je n'emporte d'autre regret que celui de n'avoir pu lui procurer tous les biens que mon cœur désirait loyalement pour elle.

» AMÉDÉE.

» Palais de Madrid, 11 février 1873. »

PORTUGAL.

Le Portugal commence à s'émouvoir de la révolution qui s'accomplit en Espagne.

Les journaux de Lisbonne expriment aujourd'hui la crainte que la République de Madrid ne soit contagieuse. Déjà les étudiants de l'université de Coimbre se sont livrés à des manifestations bruyantes, aux cris de : Vive la République espagnole ! Et l'émotion provoquée par l'avènement d'un gouvernement républicain dans la péninsule ibérique ne se borne pas à une agitation, facilement contenue, de la jeunesse universitaire, s'il est vrai que le gouvernement portugais a manifesté l'intention de suspendre les séances du Parlement.

L'inquiétude naturelle de la monarchie voisine est connue à Madrid; aussi bien les nouveaux ministres ont cru devoir officiellement démentir la nouvelle que des émissaires espagnols étaient allés en Portugal pour fomenté une révolution.

Assemblée Nationale.

Séance du 17 février.

M. Carayon-Latour. — J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée l'autorisation de donner publiquement à M. Challemeil-Lacour quelques explications au sujet de l'incident qui s'est produit lors de la discussion sur les marchés de Lyon. (Parlez ! parlez !)

Je vous ai raconté l'histoire d'un rapport contenant des accusations contre moi et mes officiers, et renvoyé par M. Challemeil-Lacour avec cette mention : « Faites moi fusiller tous ces gens-là. » M. Challemeil-Lacour, tout en admettant la vérité de mes assertions, a demandé la pièce; c'est ce désir qui m'amène à la tribune.

Le maire improvisé de Venigieux ne se gênait pas pour dire les choses les plus calomnieuses sur le bataillon des mobiles de la Gironde, qui, disait-il, n'ont pas craint de vivre dans l'oisiveté, dans la débauche, de commettre tous les excès et qui disaient « qu'avec un commandant réactionnaire comme le leur-ils étaient assurés de ne jamais aller au feu. » Il est inutile de vous dire que ce maire s'est repenti de son insolence et de sa fourberie.

Les journaux radicaux ont travesti de la façon la plus fantaisiste et la plus odieuse. J'ai reçu une attestation du maire actuel de Venigieux et des habitants de ce village. On y rend hommage à la conduite de nos soldats.

M. Farax, ex officier d'ordonnance de M. le général Bressolles, écrivit à son général, qui répondit qu'il ne se souvenait aucunement de ce fait. J'ai reçu une lettre de M. de Bressolles ce matin. Le premier mot du *Journal officiel* a rappelé ses souvenirs. Dans sa lettre, il déclare que ce que j'ai dit

ici est absolument vrai, à savoir que, sur un rapport dressé contre nous, M. Challemeil-Lacour avait tracé cette mention : « Faites-moi fusiller tous ces gens-là. » Le général me dit que les faits que soutenait le rapport ne sont pas présents à sa mémoire. (Murmures.) Il ajoute que le rapport a disparu (Murmures.) et que l'annotation aura suivi, au panier, toutes les mentions de ce genre, anonymes ou signées, qu'il recevrait journellement.

J'ajouterai un mot. Mon bataillon, au début de la campagne, était de 1,400 hommes, et à la fin de la guerre, il n'était plus que de 500 hommes.

M. de Champvallier. — Ce n'étaient pas des républicains !

(Tumulte.) M. Langlois se précipite vers M. de Champvallier, et après lui avoir adressé quelques mots précipitamment, lève la main sur lui. Il est immédiatement entouré par ses collègues.

Après un quart d'heure, M. de Champvallier monte à la tribune.

M. de Champvallier. — Je n'ai pas eu l'intention d'insulter mes collègues. (Bruit.)

M. le président. — N'interrompez pas. Si M. de Champvallier retire l'expression dont il s'est servi, que demandez-vous de plus ?

M. de Champvallier prononce quelques mots sur « les défenseurs du drapeau rouge » qui se perdent dans le bruit.

M. le président. — L'incident est clos.

M. Adam. — Non, il n'est pas clos. (Bruit.)

M. Carayon-Latour. — Je n'ai jamais connu les opinions politiques de mes soldats. Quand nous sommes arrivés en Suisse, nous avons été reçus à Lausanne, et je tiens à rendre hommage au dévouement des habitants de cette ville...

A gauche. — C'étaient des républicains. (Applaudissements.)

M. Carayon-Latour. — Quand nous avons été internés, beaucoup de ces hommes étaient morts dont, quelques mois avant, la vie paraissait si précieuse à M. Challemeil-Lacour ! (Applaudissements à droite.)

M. Challemeil-Lacour. — J'aurais pu répondre à l'incident qui a été introduit dans une discussion sur les marchés, parce que le but en était grossièrement apparent et a été pleinement justifié par ceux qui, dans une certaine presse, font métier d'insulter les gens. (Très-bien ! à gauche.)

L'affirmation que j'ai acceptée est une affirmation pure. Puisque vous accordez une importance tragique à cette pièce, vous en pouvez saisir une commission d'enquête.

C'était mon droit de vous demander la pièce, c'était votre devoir de la produire, de la chercher et de vous taire s'il vous était impossible de la trouver. (Protestations à droite.)

A-t-on fait une enquête? a-t-on produit la pièce ? (Rires ironiques à droite.) On produit une pièce du conseil municipal actuel de Venigieux, qui n'entre dans aucun détail précis et qui ne dit pas un mot de la pièce que je réclame et que je ne cesserai de réclamer. (Eclats de rires à droite.)

Quant à l'attestation de M. le général de Bressolles, elle n'ajoute rien à l'affirmation de M. Carayon-Latour, car elle est tout aussi incomplète en ce qui est relatif aux faits.

La mémoire de M. Carayon-Latour le trompe. L'enlèvement du drapeau rouge n'a pas eu lieu

mort. La vie est une suite de combinaisons, et il faut les étudier, les suivre, pour arriver à se maintenir toujours en bonne position.

Charles était un homme trop à la mode, il avait été trop constamment heureux par ses parents, trop adulé par le monde, pour avoir de grands sentiments.

Le grain d'or que sa mère lui avait jeté au cœur s'était étendu dans la filière parisienne; il l'avait employé en superficie, et devait l'user par le frottement.

Mais Charles n'avait encore que vingt et un ans. A cet âge, la fraîcheur de la vie semble inséparable de la candeur de l'âme. La voix, le regard, la figure paraissent en harmonie avec les sentiments. Aussi, le juge le plus dur, l'avoué le plus incrédule, l'usurier le moins facile, hésitent-ils toujours à croire à la vieillesse du cœur, à la corruption des calculs, quand les yeux nagent encore dans un fluide pur, et qu'il n'y a point de rides sur le front.

(La suite au prochain numéro.)

quatre heures après, mais bien vingt jours après.

Ceci est prouvé par des attestations que rien ne contredit. (Mouvement.) Je m'en suis remis dans ce débat à vous-mêmes. Si la pièce qui a porté l'annotation a toujours été et restera nécessaire ; si M. de Carayon-Latour a pris des informations, j'en ai pris aussi, et elles sont assez précises pour être produites, car elles sont appuyées de preuves et de pièces.

Il y a des faits que je regrette de devoir dire, mais vous m'y forcez. La première lecture est celle d'une pièce émanant du conseil municipal ancien. (Mouvement.)

Je ne trouve rien d'étonnant à ce que des désordres se produisent dans une troupe de soldats, et je ne me scandalise pas outre mesure.

A droite. — Par qui était nommée la commission municipale de Venigieux ?

M. Challemel-Lacour. — Les anciens magistrats municipaux de Venigieux affirment que le drapeau rouge n'a été enlevé que quinze jours après. Ils rappellent les désordres auxquels se livraient les sous-officiers avec des filles soumises qu'ils amenaient de Lyon. Le maire en référa à la préfecture, qui en référa à M. de Bressolles. Alors quinze à vingt mobiles se rendirent chez le maire, qu'ils arrêtèrent avec son fils et qu'ils traînèrent chez le commandant, qui les fit relâcher.

A droite. — Ceux qui ont écrit cela sont des partisans du drapeau rouge.

M. Challemel-Lacour. — Plusieurs d'entre eux étaient d'anciens fonctionnaires de l'Empire. Une autre lettre de Venigieux signale aussi l'apparition, chez des mobiles, des filles soumises amenées de Lyon.

A droite. — En voilà assez !

M. Challemel-Lacour. — Pardon, ce n'est pas tout. On me rappelle l'enlèvement du maire et de son fils. On les a traînés avec violence et menacés avec force vociférations sur un parcours de 1,400 mètres. Une troisième pièce est une lettre adressée à M. Carayon-Latour lorsque le maire de Venigieux était prisonnier chez lui.

A droite. — Elle est anonyme.

M. Challemel-Lacour. — Non pas. Elle est signée par les adjoints. Une autre constate l'hostilité du bataillon pour la municipalité. Il y avait une série de conflits journaliers. Un rapport fut dressé contre le commandant, qui pria un de ses mobiles, républicain notoire, d'aller expliquer les faits au préfet. Cet homme — il le dit dans sa lettre — fut bien reçu par M. Challemel-Lacour. On a peine à croire que le préfet eût jamais l'intention de faire fusiller un bataillon, car il fut plus peiné qu'irrité. Ce mobile, envoyé par M. Carayon-Latour au préfet de Lyon, est M. Sol, membre du conseil municipal de Bordeaux.

De tous ces faits, il résulte que des faits graves se sont passés, des faits portant atteinte à la morale publique.

M. de Gavardie prononce quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. Challemel-Lacour. — Il en résulte que l'autorité militaire s'abstenait de sévir ; si je l'ai fait, moi, je n'ai fait que mon devoir. (Bruit à droite.) — Les députés se lèvent et protestent violemment. Il ne faut maintenant qu'une ligne de l'écriture d'un homme pour le faire fusiller, et cette ligne, on ne la produit pas.

Je n'insisterai pas sur ce procédé de discussion, qui consiste à saisir l'opinion publique d'un procès sur lequel elle est dans l'impossibilité absolue de se prononcer.

Puisqu'on l'a voulu, qu'elle se prononce. Qu'elle choisisse entre des faits précis prouvés par des pièces signées et une affirmation pure.

Vous vous faites une haute idée des pouvoirs de l'Assemblée ; vous avez raison. Mais lorsque vous croyez que vous pouvez dispenser de votre main le blâme ou la réprobation, vous avez tort. Pour être un tribunal moral, il vous manque l'habitude des procédures régulières et l'impartialité.

Si vous rendez des arrêts, il arrive, il arrivera encore que l'opinion publique les revise et les casse. (Applaudissements à gauche.)

M. Carayon-Latour. — Je ne veux pas prolonger ce débat. Je répondrai deux mots, à propos de la lettre de M. Sol. Je prie M. Challemel-Lacour de demander à M. Sol ce qu'il pense de la moralité de M. Ralmon, maire de Venigieux.

Il lui dira que, dans un café de Venigieux, il l'a appelé : « lâche ! » Les faits présentés par M. Challemel-Lacour sont postérieurs à l'annotation.

M. Henri Brisson. — Vous avez donc la pièce alors ! Vous vous souvenez donc ! (Applaudissements à gauche. — Mouvement à droite.)

M. le général Robert. — Nous n'avons pas le droit de rendre des jugements ; mais il est impossible

que cette discussion ne se termine pas sous un enseignement donné au peuple tout entier.

Je propose l'ordre du jour motivé ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale,
» Honorant le dévouement des mobiles de la Gironde, blâme les procédés révolutionnaires de ceux qui les ont accusés,

• Et passe à l'ordre du jour. »

(Eclats de rire prolongés à gauche.)
M. de Forzans. — Cette discussion n'a laissé aucune impression défavorable aux mobiles de la Gironde. Je repousse donc l'ordre du jour.

M. Baragnon. — Il ne s'agit pas de défendre le dévouement des mobiles de la Gironde, il ne s'agit pas même de les louer. Nous rendons justice aux braves jeunes gens qui ont combattu pour la France.

Il s'agit de flétrir des actes qui appellent la réprobation générale.

A gauche. — La pièce ! la pièce !

M. Baragnon. — La personne de M. Challemel-Lacour est suffisamment atteinte par les explications embarrassées qu'il a fournies. Mais, au-dessus de lui, il y a tout un système révolutionnaire.

A gauche. — La pièce ! la pièce ! Une enquête !

M. Baragnon. — L'enquête est faite en quelque sorte à cette tribune.

A gauche. — La pièce !

M. Baragnon. — Je propose l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale,
» Blâmant les procédés dont les mobiles de la Gironde ont été victimes, passe à l'ordre du jour. »

M. Christophe. — Ayons le respect scrupuleux de notre droit public. Nous repoussons l'ordre du jour qui nous est proposé et vous demandons l'ordre du jour pur et simple. (Applaudissements à gauche.)

M. Duval. — Nous avons le droit de formuler une appréciation.

A gauche. — Pas sans pièce !

M. le président. — Je mets la clôture aux voix. La clôture est prononcée.

M. Jules Favre. — (Bruit à droite.)

M. le président. — Respectez la tribune ; vous ne pouvez pas l'interdire à un de vos collègues.

M. Jules Favre. — Vous allez violer le règlement. Les interpellations de représentant à représentant sont interdites, et le sont formellement. (Bruit à droite.)

Il y a eu une explication, vous avez cru ne pas devoir l'arrêter.

M. Baragnon. — C'est M. Challemel-Lacour qui l'a voulue.

A gauche. — La pièce !

M. Baragnon. — Eh ! nous l'avons !

M. le président. — L'Assemblée veut-elle clore simplement la discussion ? (Oui.)

L'incident est clos.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Société de Secours mutuels

LA SAUMUROISE.

L'an mil huit cent soixante-treize, le neuf février, les membres composant la Société de Secours mutuels la Saumuroise se sont réunis en la salle de l'Ecole mutuelle, aux Récollets, à l'effet de recevoir les comptes de la Société pour le 2^e semestre de l'année 1872.

Etaient présents au bureau : M. Paul Ratouis, président ; MM. Serget et Lasnier, vice-présidents ; M. Brillatz, trésorier ; M. Vasseur, secrétaire.

La séance étant déclarée ouverte, M. le président s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Conformément aux statuts, vous êtes réunis : 1^o pour recevoir le compte du 2^e semestre de l'année 1872 ; 2^o pour connaître le résultat des opérations de l'année 1872 tout entière ; 3^o pour apprendre la situation financière de la Société fixée au 31 décembre 1872, le mouvement de son personnel. Quand vous aurez comparé les diverses parties de cet exposé, vous pourrez apprécier facilement l'état de prospérité de l'œuvre que nous dirigeons.

Mouvement du personnel.

1^{er} JANVIER 1872.

Membres honoraires 40
— participants 394

Membres entrés dans l'année..	33
— honoraires décédés...	4
— participants	20
31 DÉCEMBRE 1872.	
Membres honoraires	39
— participants	404
Secours pour infirmités temporaires	84
Journées de maladies payées... 2.306	
Membres participants décédés..	5
— âgés de plus de 55 ans.	98

Tel est, Messieurs, l'état du personnel de fin d'année ; vous jugerez déjà qu'il est en progrès, et nous pouvons vous dire qu'il va s'accroître encore de membres participants.

Le nombre des honoraires, Messieurs, n'augmente pas ; la mort a fait des vides d'une part, d'autre part une ou deux démissions se sont produites ; et nous vous disons franchement que nous ne cherchons pas à recruter un patronage qui n'a de mérite qu'autant qu'il est sympathique à une Société bienfaisante. Nous savons gré aux personnes qui nous continuent leur concours à ce sujet ; nous nous associons et vous vous associez avec moi aux regrets qu'a occasionné à ses parents et amis la perte de M. Adolphe Lehoux (adhésion).

Compte du 2^e semestre 1872.

RECETTES.	
Cotisations des sociétaires....	2.678 50
Amendes.....	44 25
Cotisations des honoraires....	432 »
Remise de la ville sur les con- vois	35 »
Remises sur impressions.....	50 »
Total.....	3.239 75
Report du 1 ^{er} semestre.....	3.065 77
Total des recettes 1872.....	6.305 52

DÉPENSES.	
Journées de maladies.....	1.258 »
Sépultures.....	406 »
Indemnité de veuve.....	45 »
Frais de bureau.....	2 08
Frais d'impression.....	268 65
Bains	30 20
Médicaments	604 35
Bas et bandages.....	58 »
Médecins	316 »
Vaguemestre	40 »
Total.....	2.995 68
Report du 1 ^{er} semestre.....	2.716 35
Total des dépenses 1872.....	5.712 03

Balance générale de l'année :	
Recettes	6.305 52
Dépenses	5.712 03
Reste.....	593 49
Intérêts en caisse 31 décembre 1871..	482 29
Total.....	775 78
Placé à la caisse d'é- pargne	400 »
Reste en caisse...	375 78

Avoir disponible de la Société :	
1 ^o Fonds déposés à la caisse des consignations.....	3,200 »
2 ^o Intérêts de ces fonds.....	444 »
3 ^o Fonds à la caisse d'épar- gne.....	2,723 80
4 ^o Intérêts de ces fonds.....	99 80
5 ^o En caisse au 31 décembre 1872.....	375 98
Total.....	6,543 58

Fonds de retraite :	
Montant de ces fonds au 31 décembre 1871	24,332 44
Intérêts approximatifs pour 1872.....	4,400 »
Total.....	25,432 44
Fonds employés aux pen- sions annuelles.....	6,642 »
Total des fonds de retraite.	32,074 44
Report de l'avoir disponible.	6,543 38
Total de l'avoir social...	38,617 49
Cet avoir était en 1868 de..	30,266 87

Il s'est augmenté de..... 8,350 62

Cette situation prospère, Messieurs, nous la devons à de bons statuts, à l'exécution de ces statuts, au bon esprit des sociétaires, qui, comprenant les devoirs de la mutualité, ne demandent à la Société que ce qu'elle leur doit.

Continuons, Messieurs, de marcher dans cette voie ; au milieu des revers de notre pa-

trie, nous avons puisé dans nos caisses pour subvenir à nos besoins ; malgré tout cela, vous pouvez juger des résultats.

Soyez satisfaits, Messieurs, de l'élevation du crédit de votre Société, en la maintenant sur des bases solides ; cette œuvre ne sera pas éphémère, elle vous survivra.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire, Le Président,
VASSEUR fils. P. RATOUIS.

Le nouveau dépôt d'étalons dont nous avons annoncé la création à Saumur avait été demandé par le conseil général dans les deux dernières sessions.

Un général de division en disponibilité, qui a commandé l'Ecole de cavalerie de Saumur, M. le général Crespin, vient d'être admis, sur sa demande, à la retraite. Sa pension est liquidée au chiffre de 7,800 francs et est enregistrée au *Bulletin des Lois*.

M. le général Crespin, né le 21 août 1810, n'est donc âgé que de 62 ans. Il compte 41 ans de services et 28 campagnes.

Hier matin, un escadron du 44^e cuirassiers a quitté Angers pour aller tenir garnison à Ancenis.

BRULÉ VIF.

Lundi dernier, de grand matin, les habitants des Rosiers furent réveillés par les cris : au feu ! au feu ! Un incendie venait de se déclarer dans le grenier de la maison du sieur Auguste Lelièvre, cantonnier.

Malgré les secours apportés par la population, la gendarmerie et les pompiers de Gennevilliers, tout ce que contenait le bâtiment a été consumé ainsi que la toiture.

L'imprudence d'un sieur Legarrec, sans domicile fixe, paraît être la cause de ce sinistre, dont il a été la première victime.

On présume que cet homme, qui était couché dans le grenier du sieur Lelièvre, aura voulu se réchauffer en allumant des matières inflammables, et que le feu se sera communiqué au toit ; toujours est-il que, quelques heures après, son cadavre a été trouvé presque entièrement carbonisé.

La perte, qui est évaluée à 4,420 francs, n'était couverte par aucune assurance.

Le nommé Jules Leroy, âgé de 29 ans, caissier de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, avait disparu dans les premiers jours de janvier, laissant à l'adresse de sa femme une lettre où il lui annonçait son suicide.

Leroy ne s'était point suicidé. Une police vigilante l'a retrouvé à Saint-Nazaire. D'autre part un vérificateur a trouvé dans sa caisse un déficit de 3,000 francs environ, et a constaté que 45 délits de faux avaient été commis par le sieur Leroy. Il vient d'être condamné à 5 ans de réclusion par la cour d'assises de Maine-et-Loire.

Une cavalcade s'organise à La Rochelle pour le 20 mars prochain, jour de la Mi-Carême.

Dernières Nouvelles.

M. Mermillod ayant déclaré vouloir exercer les fonctions de vicaire apostolique à Genève, malgré la défense du Conseil fédéral, celui-ci, par un arrêté pris aujourd'hui même, lui a interdit le séjour sur le territoire de la Confédération aussi longtemps qu'il persisterait dans cette résolution. En suite de cet arrêté, M. Mermillod a été conduit à la frontière par la police de Genève.

Devant la commission du budget, M. Thiers s'oppose, dit-on, au remboursement des frais de guerre à la province ; il les considère comme des charges locales.

M. de Rémusat a reçu hier à Paris M. de Olozaga, ambassadeur d'Espagne, qui lui a donné lecture et lui a laissé copie de la dépêche circulaire du ministère d'Etat d'Espagne aux représentants Espagnols à l'étranger, laquelle a pour objet de notifier aux gouvernements étrangers l'établissement de la République en Espagne.

Pour les articles non signés : P. GODET.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

M. DE CONTY, l'auteur populaire des GUIDES-CONTY, vient de faire paraître à sa librairie, 410, rue de Richelieu, à Paris, un petit Guide pratique des Postes et des Télégraphes, que nous recommandons d'une manière toute spéciale à nos abonnés.

Ce petit volume, réclamé depuis longtemps par le public, contient non-seulement tous les renseignements sur la Poste et les Télégraphes, mais encore vous initie, au moyen d'une carte et d'une nomenclature alphabétique, à toutes les pertes que la France a éprouvées dans son territoire, par suite de la guerre 1870-1871.

Pour recevoir ce Guide, envoyer un franc en timbres-poste à la librairie des GUIDES-CONTY, 410, rue de Richelieu, à Paris.

MUSIQUE

UN NOUVEAU JOURNAL DE MUSIQUE.

Nous signalons aux amateurs de musique, pianistes et chanteurs, une très-heureuse création due à MM. Enoch père et fils, les excellents éditeurs de la collection Litolf, boulevard Saint-Martin, n° 23, à

Paris. On sait quelle grande économie la collection Litolf a fait réaliser sur le prix de la musique, jusqu'alors très-élevé, et il n'est personne qui ne possède quelques-uns des spécimens aussi correctement gravés qu'imprimés à bon marché des œuvres des grands maîtres. MM. Enoch ont voulu appliquer ce système à la musique moderne. Sachant combien il est difficile aux amateurs de se procurer de bons morceaux qu'il faut chercher à grand prix au milieu de tant de productions médiocres, ils ont réuni dans deux recueils paraissant tous les mois des morceaux de piano et de chant dus aux meilleurs compositeurs contemporains de tous les pays.

Ce mode de publication remplace avec avantage l'ancien « abonnement », les personnes qui y souscriront recevant chaque mois un choix de morceaux dont elles seront propriétaires, à des conditions plus minimes que celles de l'ancien mode.

Les deux recueils portent le titre de *Monde musical*. L'édition A contient les morceaux pour piano seul; l'édition B, les morceaux pour piano et chant. Le prix de chaque édition est de 3 fr. pour trois mois, 6 fr. pour six mois, 10 fr. pour l'année. Les deux éditions réunies coûtent 18 fr. par an.

Voici le sommaire des deux numéros parus le 1^{er} janvier:

ÉDITION A.	
DUPRATO.	Salterello.
R. DE VILBAZ.	Pompadour. Gavotte.
GIBSONE.	Les Bavardes.
THOMÉ.	Caprice.
MACFARREN.	Capzonetta.
RONGÉ.	L'Étoile.
ÉDITION B.	
ABT.	Songe d'amour.
RONGÉ.	Do, do, l'enfant do.
FRANCK.	Roses et papillons.

METZDORFF.
CHESNEAU.
SMART.

Solitude.
Le Bois jol.
L'Adieu du marin.

Les directeurs du *Monde musical* se sont en outre assuré la collaboration de MM. Ardit, Blumenthal, Brissou, Delibes, Dupont, Guiraud, Gevaert, Jungmann, Kücken, Lavignac, Lenepveu, Massel, Philippot, Reyer, Silas, Wekerlin, etc., dont les œuvres seront publiées successivement.

Le *Monde musical* donne de 150 à 180 morceaux par an, pour 18 fr., ce qui met le prix du morceau à 10 centimes.

On peut s'abonner dans nos bureaux, ou chez les marchands de musique et libraires, ou directement chez MM. Enoch père et fils, boulevard Saint-Martin, 23, et rue Meslay, 30, à Paris.

Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre. La première livraison a paru le 1^{er} janvier.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, algues, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Lère), 25 août. Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a par ailleurs rendu la santé.
F. FERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56	»	45	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	820	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	372	50	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	81	75	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647	50	2 50	Canal de Suez, j. juill.	430	»	2 50
5 % Emprunt 1872	90	»	75	Crédit Mobilier	433	»	8 75	Crédit Mobilier esp., j. juill.	460	»	7 50
Emprunt 1872	90	»	75	Crédit Foncier d'Autriche	967	50	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	371	25	»	OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	»	Est, jouissance nov.	520	»	1 25	Orléans	271	75	»
— 1865, 4 %	443	75	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	880	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	270	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277	»	50	Midi, jouissance juillet.	585	»	2 50	Est	269	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249	50	1	Nord, jouissance juillet.	1000	»	»	Nord	283	25	»
— libéré	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	858	75	»	Ouest	268	50	»
Banque de France, j. juillet.	4480	»	30	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	520	»	»	Midi	271	75	»
Comptoir d'escompte, j. août.	595	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	720	»	»	Deux-Charentes	249	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	487	50	»	Société Immobilière, j. janv.	80	»	1	Vendée	245	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — —	omnibus.
1 — 33 — — soir,	—
4 — 13 — —	express.
7 — 27 — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — —	omnibus.
9 — 50 — —	express.
12 — 38 — —	soir, omnibus.
4 — 44 — —	—
10 — 30 — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. MANGONNEAU, ancien huissier à Doué-la-Fontaine, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi.

Etude de M. CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, 15, successeur de M. MESTAYER.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots.

Premièrement.

LA BELLE TERRE DE SEMENCIÈRES

Située communes des Cerqueux et de Neuil-sous-Passavant, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur,

Comprenant :

- 1^o Un corps de ferme, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation en très-bon état, terres labourables, vastes prairies et autres natures de terrains;
 - 2^o Deux fourneaux à briques et à tuiles, avec terrains voisins contenant les gisements nécessaires pour la fabrication de ces produits;
 - 3^o Trois grands bois-taillis, essence de chêne et châtaignier;
- Le tout dans un seul tenant, contenant 124 hectares.

Deuxièmement.

UNE PRAIRIE

Située auprès de Thouarce,

Contenant environ 4 hectares. Cette prairie pourra être divisée.

S'adresser, pour les conditions et traiter, à M. MOTAIS, expert à Angers, rue David, 9, chargé de pouvoirs, ou à M. CHASLE, notaire, dépositaire des titres de propriété. (55)

M. MÉHOUAS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Etude de M. ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON

A Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 8,

Avec cour, jardin et servitudes.

S'adresser à M. FOURNÉE, propriétaire à Saumur, ou à M. ROBINEAU, notaire. (87)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1875,

MAISON, COUR, REMISE ET ECURIE,

Situées à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 4.

S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n° 5. (571)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

Publication de la Librairie HACHETTE et C^o, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

M. E. LITTRÉ,

de l'Académie française,

OUVRAGE ENTIÈREMENT TERMINÉ ET PUBLIÉ

EN LIVRAISONS A UN FR.

L'ouvrage complet formera 110 fascicules à 1 fr. Il paraît un fascicule le Samedi de chaque semaine à partir du 15 février 1875.

En vente à Saumur, chez M. GRASSET, libraire.

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE CALÈCHE NEUVE.

S'adresser à M. GIRARD-GUÉRIN, rue de la Monnaie, à Saumur.

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.